



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	32
Votants par procuration	2
Absents	1
Total des votes	34

5.2

L'an deux mille vingt six, le trente et un mars, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 25 mars 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

**ELUS PRESENTS :**

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, M. Patrice AUVRAY, Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Frédéric GENEY, M. Patrick AUBE, M. Mikael CHEVRAU, Mme Fabienne DIAS, Mme Vanessa DUVAL, M. Kylian HÉBERT, M. Jean-Luc LEFRANÇOIS, Mme Béatrice M'BARK, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Nathalie MANSOIS, Mme Carole MARTIN, Mme Florence MOUCHEL, M. Clément NIEL, Mme Sylvie RENARD, M. Jean -Pascal RUEL, Mme Zineb TEMAGOULT, M. Axel VAUQUELIN, Mme Annabelle ARSON, Mme Julie HINOUT, M. Olivier LEMERCIER, Mme Françoise OOSTERLINCK, M. Édouard VALAUNEY, M. Thomas GRANDSIRE

**ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :**

Mme Sonia QUESNEY à M. Alexis DARMOIS, M. Kévin MAUVIEUX à Mme Annabelle ARSON

**ELUS ABSENTS :**

M. Thierry BERNARD

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Christophe CANTELOUP

**N°DEL\_0042\_2026 Désignation de Dix-huit représentants du Conseil municipal à la  
Communauté de Communes**

Dans le cadre du fonctionnement de l'établissement public de coopération intercommunale, chaque commune membre doit désigner, parmi les conseillers municipaux, les représentants appelés à siéger au sein du Conseil communautaire.

Suite à la répartition des sièges fixée par les statuts de la Communauté de communes, la commune de Pont Audemer dispose de dix-huit sièges au sein du Conseil communautaire.

Il appartient donc au Conseil municipal de procéder à la désignation des dix-huit représentants titulaires appelés à représenter la commune au sein de la Communauté de communes de Pont-Audemer / Val de Risle.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-6-2,  
**VU** les statuts de la Communauté de communes de Pont-Audemer / Val de Risle,  
**VU** la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire,

**CONSIDÉRANT** que la commune dispose de 18 sièges au sein du Conseil communautaire,

Le Conseil municipal doit procéder à la désignation de ses représentants appelés à siéger au Conseil communautaire.

*Le Conseil Municipal décide,  
Après en avoir délibéré*

*A l'unanimité,*

- **DE DESIGNER** les 18 conseillers municipaux qui siégeront au Conseil Communautaire :
- M. Alexis DARMOIS
- Mme Brigitte DUTILLOY
- M. Jean-Pascal RUEL
- Mme Florence GAUTIER
- M. Christophe CANTELOUP
- Mme Zineb TEMAGOULT
- M. Dominique BURET
- Mme Florence MOUCHEL
- M. Julien TIMON
- Mme Nathalie MANSOIS
- M. Frédéric GENEY
- Mme Frédérique DAVY COCHIN
- M. Mikaël CHEVREAU
- Mme Laurette MONLON
- M. Patrick AUBE
- Mme Annabelle ARSON
- M. Kévin MAUVIEUX
- Mme Françoise OOSTERLINCK

Le secrétaire de séance



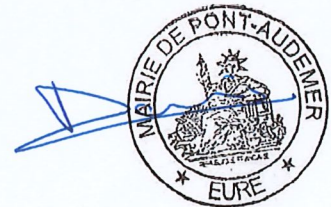
Christophe CANTELOUP

Pont-Audemer, le 31 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure



Alexis DARMOIS